

Rolland Le Bitoux fils majeur de français Et de défunte
Catherine Gaffroi originaire de Caen domicilié de droit
sur la paroisse de ^{Dunithipi} Le Defait sur cette paroisse; Le isabeau
Le Maillot fille de Jean Le Maillot Et d'Anne Gotes de
cette paroisse; après la publication des bans de leur
futur mariage canoniquement, sans opposition, ni
révélation d'empêchement faite tant en cette Eglise
qui dans celle du minichi Les deux, Sept Et quatorze
du present mois, comme il conste par le present registre
Et le Certificat du sieur Recteur des minichi En date de
Ce jour signé f. M. de Felver Archevêque minichi ploulantogui,
Et leurs fiancailles célébrées ce jour: ont été de l'avis
Et consentement de leurs parents respectifs, Et de leur
libre Et mutuel consentement Exprimé par paroles
de present conjoints En mariage par le susdigné
Recteur qui leur a donné la Bénédiction nuptiale
au saint sacrifice de la Messe dans l'Eglise
paroissiale de Plouguil le quinze & février m

Holland Le Gilous
Legitime et naturel
Gilous et de Catherine



fils de Francois Le
Le Brosse, ses
de la paroisse

pere et mere menagers
de Camlet, né le vingt
quarante cinq, fut baptisé le même jour sur les
saints fonts baptismaux de l'église paroissiale de
Camlet par le sousigné Recteur de la dite paroisse.
parain et marraine ont été Holland Le Groec du Frenou
et Marie Allouer de Camlet qui ne signent

Jacques Le Carou
Recteur de Camlet

16ⁱⁿ

Du *vingt huit* jour du mois d'octobre mil huit
cent vingt-sept, à une heure *du soir*

N.º 30

ACTE DE DÉCÈS de *Elizabeth Le Maillot*
née à *Plouguel* département
des *Cotes du nord* âgée de *soixante quinze ans*
profession de *filandière*
domiciliée de *Nospier*
décédée le *jour d'hier* à *huit* heures
du *soir* fille de *deffunte*
et veuve de Nollaud Le Bitous

* Du matin ou du soir.

On énoncera dans ce blanc, si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du décédé, et ceux de l'autre époux.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par *yves*
Mannon
demeurant à *Nospier* âgé de *quarante trois ans*,
profession de *Cultivateur*
qui a dit être *gendre*
dela défunte

Et par *yves Le Masson*
demeurant à *Nospier* âgé de *trente quatre ans*,
profession de *Cultivateur*
qui a dit être *voisin*
dela défunte

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré *ne savoir signer*

Constaté suivant la loi, par moi *Pierre Daniel*
Maire & Officier de l'État civil soussignant.

P. Daniel

